

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre

de Conseillers :

En exercice : 08 L'an deux mille vingt trois
Présents : 07 Le 06 Avril à 18h45 min
Pouvoir : 01 Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT
Absents : 01 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M.
Christopher LATAPY, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 Mars 2023

Étaient présents : Christopher LATAPY, Romain OPILLARD, Sylvie GRAY-LAGAHUZERE, Sophie BAEZ, Laurence CLEMENT-SALON, Julie BOUTOULLE, Ludovic MARTIN.

Absents excusés : M. Guillaume JOLLES qui a donné pouvoir à Mme Julie BOUTOULLE.

Mme Sophie BAEZ est élue secrétaire de séance.

OBJET : 2023-016 DEMANDE DE FDAEC 2023 ET AUTORISATION DONNEES A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER LA DEMANDE ET D'EFFECTUER TOUTES LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES

À la suite de la réunion avec les Conseillers Départementaux de notre territoire, M. Le Maire signale que le montant accordé à la commune au titre du FDAEC 2023 est de 8.000,00 €.

M. le Maire propose :

1- Les projets suivants :

| PROJETS | MONTANT HT EN € | MONTANT TTC EN € |
|---------------------------------|-----------------|------------------|
| ENEDIS (raccordement du hangar) | 1109.40 | 1331.28 |
| PANNEAUX (adressage) | 3228.78 | 3946.54 |
| ELECTRICITEHANGAR (matériel) | 706.88 | 848.26 |
| Huisseries Logement | 594.00 | 712.00 |

| | | |
|---|-----------------|-----------------|
| SOCOTEC (Consensuel) | 300.00 | 360.00 |
| Installation électrique (main d'œuvre) | 340.00 | 408.00 |
| Cuisine (logement communal) | 3210.30 | 3852.36 |
| Raccordement Hangar en eau | 2211.00 | 2653.20 |
| TOTAL DES PROJETS | 11760,36 | 14111.64 |

2- Financement :

| | |
|------------------------|-------------------|
| FDAEC ACCORDE | 8000.00 € |
| RESTE A CHARGE COMMUNE | 3760.36 € |
| TOTAL | 11760.36 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve à l'unanimité la proposition,
- donne autorisation à M. Le Maire de déposer la demande FDAEC 2023 pour un montant de 8.000,00 €,
- donne autorisation d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour cette demande.

Vote :

Pour : 08/08

Contre : 00/08

Abstention : 00/08

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Saint-Loubert, les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

M. Christopher LATAPY
Le Maire



Mme Sophie BAEZ
Secrétaire de Séance

